

COMMUNE DE LOCRONAN

- :- :-

ÉTUDE POUR CRÉATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE-REF 012021SPR

1 - DENOMINATION DU SERVICE QUI PASSE LE MARCHÉ

COMMUNE DE LOCRONAN

2 - MODE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

3 : OBJET DU MARCHÉ

La consultation vise la réalisation du dossier nécessaire à la mise en œuvre et à la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) régi par un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) sur la commune de Locronan, tel que défini par le code du patrimoine aux articles L631-1 à L631-5, R631-1 à R631-4, D631-5, R631-6, et D631-7 à D631-14.

4 : FORME DU MARCHÉ

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire à prix global et forfaitaire, sans variante.

5 : DÉCOMPOSITION DU MARCHÉ

Le marché fait l'objet d'une décomposition en tranches.

Tranche ferme : ÉTUDE POUR LA CREATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

Tranche optionnelle n°1 : ELABORATION D'UN PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP)

Tranche optionnelle n°2 : ELABORATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA)

6 : DURÉE DU MARCHÉ, DÉLAI D'ÉXÉCUTION ET DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Le marché est conclu pour une durée de 36 mois.

La fin du délai d'exécution de la tranche ferme est fixée à 12 mois maximum par le maître d'ouvrage. Elle débutera lors de la 1ère réunion de lancement qui devra se tenir à l'initiative du maître d'ouvrage dans les 2 semaines qui suivront la notification du marché.

La fin du délai d'exécution des deux tranches optionnelles est fixée à 24 mois maximum par le maître d'ouvrage.

Le déroulement de la procédure est défini dans le règlement de consultation

7 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Par téléchargement sur le site sécurisé : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

8– CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Il comprend :

- le règlement de la Consultation
- Le contrat valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières
- l'annexe à l'acte d'engagement (le DPGF)
- Le CCTP

9– CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution sont définis au règlement de consultation.

10– PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ- par ordre de préséance

- L' acte d'engagement valant CCAP (cahier des clauses administratives particulières) dès lors qu'il est signé par les deux parties et son annexe (DPGF)
- Le CCTP
- la proposition méthodologique fournie par le candidat
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG-PI)

11 - MODALITES DE DÉPOT DES OFFRES

Date limite de réception des offres : **jeudi 05 août 2021-12 heures**

Offre à déposer sur le site sécurisé de megalis bretagne : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

12 - DÉLAI PENDANT LEQUEL LE SOUMISSIONNAIRE RESTE ENGAGÉ PAR SON OFFRE :

120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

13 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA CONSULTATION A LA PUBLICATION :

SITE INTERNET COMMUNE ET AFFICHAGE MAIRIE

25 juin 2021

14 - RENSEIGNEMENTS

Les renseignements concernant cette opération peuvent être obtenus auprès de :

MAIRIE DE LOCRONAN

1 place de la Mairie

29180 LOCRONAN

Point de contact : Monsieur le Maire

Téléphone : 02 98 51 80 80